

CC Direction Directeur.rice d'Accueils Collectifs de Mineurs

Certificat Complémentaire au BPJEPS



Formation ouverte
à l'apprentissage

La Réunion
Saint-Denis

du 11/09/2023
au 26/03/2024

Quel est le métier de directeur.trice d'ACM ?

Le directeur ou la directrice d'Accueils Collectifs de Mineurs à caractère éducatif :

- dirige des accueils périscolaires, accueils de loisirs ou séjours de vacances qui s'inscrivent dans le projet éducatif de la structure organisatrice qui l'emploie.
- participe à l'élaboration et à la mise en oeuvre du projet pédagogique à partir du projet éducatif favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et l'accompagnement des projets des publics accueillis.
- assure la coordination pédagogique d'une équipe pédagogique, il organise et anime le travail collectif de l'équipe, leur permet de s'approprier le projet pédagogique et les accompagne leur formation pratique.
- organise et anime les dispositifs d'accueil et de vie collective, il organise et gère le suivi de la vie quotidienne, l'intendance, la logistique et les moyens alloués par l'organisateur.

Réunion d'information :
Samedi 17 juin 2023



Les particularités du CC DACM

Cette formation s'adresse principalement à toutes les personnes qui vise à compléter la formation des **professionnels de l'animation socio-éducative souhaitant encadrer des Accueils Collectifs de Mineurs**.

Cette formation s'adresse :

- aux professionnels de l'animation diplômés d'un BPJEPS AS / EEDD/ APT
- aux professionnels souhaitant se former et se spécialiser dans la direction de structures d'ACM.

Elle a pour objectif de former les professionnel.les d'aujourd'hui et de demain en accompagnant leur montée en compétences.

Inscriptions :

Mi-mai 2023
au 31 juillet 2023



Déroulé de la formation

La formation est organisée en **3 phases : 2 phases de formation en centre (105 heures) et une phase de stage pratique (18 jours minimum) de direction d'un ACM.**

1ère phase : Connaissances de base (du 11 septembre au 22 septembre 2023)

Élaboration du projet pédagogique et préparation d'une direction afin de poser les bases nécessaires à la préparation des mises en situation pédagogique. Outillage, technique d'économat, législation, gestion d'équipe, etc...

2ème phase : Stage pratique en situation de direction en ACM

Mise en situation pédagogique en tant que directeur.trice adjoint de 18 jours au minimum dans un centre déclaré auprès du service administratif et réglementaire compétent.

3ème phase : Analyse du stage pratique et retour sur la formation (du 22 au 26 janvier 2024)

A l'issue des deux premières phases de formation, un retour sur les expériences pratiques, la formalisation du rapport de direction, des apports théoriques complémentaires et un bilan de la formation seront menés dans une logique d'individualisation des parcours de formation.



Accessible à tous



Infos et inscription
accueil@cemea-reunion.org



02 62 21 76 39





Contenus et méthodes privilégiés

La formation en centre est constituée de séances de travail en présentiel, alternant travail individuel, travail en petits et en grands groupes.

Méthodes pédagogiques mobilisées : mises en situation, pratique d'éducation nouvelle, échanges de pratiques, apports théorique, analyse et pratiques d'activités. L'analyse de situations professionnelles vécues est menée tout au long de la formation pour permettre une prise de distance avec la pratique et le terrain.

Accès à la formation

Les pré-requis et exigences requise pour l'entrée en formation :

- Attestation de formation au secourisme
- Être titulaire d'une spécialité ou d'une mention du BPJEPS (autre que LTP) ou du DEJEPS ou du DESJEPS
- Être capable de justifier d'une d'expérience d'animation de mineurs d'une durée totale de 28 jours dans les 5 ans qui précèdent l'entrée en formation dont une expérience au moins en ACM (attestation de la ou les structures d'accueil).

Modalités d'accès :

- Transmettre un dossier d'inscription complet

Merci de remplir le fichier de renseignement :
<https://ln.cemea.org/wDIYGP00>

Objectifs

La formation est construite autour d'une Unité Capitalisable (UC) issue du référentiel, objectifs de l'UC - *Conduire une action de direction d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)* :

- Organiser et évaluer les activités
- Encadrer une équipe dans le cadre d'un ACM
- Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

Au travers de cette formation les Ceméa visent à aider les futurs directeur.rice.s à :

- Clarifier leurs intentions éducatives dans le domaine des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes.
- Construire leur conception du rôle de directeur
- Élaborer pour toute structure particulière de loisirs et de vacances, un projet pédagogique
- Être capable de gérer l'ensemble des moyens matériels et financiers
- Animer des équipes d'adultes
- Exercer auprès des animateurs une réelle fonction de formation

Tarif et financement

Le CC DACM peut être financé dans le cadre :

- d'un financement personnel
- du plan de formation de l'employeur
- du Compte Personnel de Formation
- une prise en charge d'un OPCO (ex : Unifformation)

Pour obtenir un devis , contactez-nous
devis@cemea-reunion.org

Évaluation et validation

Pour que ce Certificat Complémentaire soit validé, le candidat devra :

- Suivre l'intégralité de la formation (les 3 phases)
- Réussir l'épreuve de certification: production de documents écrits personnels qui seront l'objet d'un entretien oral pour le CC.

Il n'y a pas de durée de validité de ce CC, il n'y a pas de validation partielle possible.



Infos et inscription
accueil@cemea-reunion.org



02 62 21 76 39

